

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 34 (2017)

Autorisation de voirie - Entreprise BLOT de Chateaudun Branchement individuel neuf pour le compte de Erdf Route de Pierrefitte - A compter du Mardi 18 Avril 2017

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu la demande présentée par l'Entreprise BLOT de Chateaudun,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux de branchement individuel neuf en soutirage par liaison publique aérosouterraine, sis, Rue de Pierrefitte, Client MORO,

ARRETE

ARTICLE 1er : l'Entreprise BLOT de Chateaudun est autorisée à effectuer des travaux de branchement individuel neuf en soutirage par liaison publique aérosouterraine pour le compte de Erdf - Site comptable d'Arras, sis Rue de Pierrefitte es Bois, pour son client M. MORO.

ARTICLE II : Pour les besoins du chantier, la circulation est alternée manuellement en raison d'un empiètement sur la chaussée.

ARTICLE III : Le stationnement de tout véhicule est interdit aux abords du chantier pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- l'Entreprise BLOT
- les Services Techniques
- la Gendarmerie
- au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- au Garde-Champêtre

Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le : 04/04/2017
ou de sa notification le :
Le Maire,

E. RAT



Fait à Châtillon sur Loire, le 4 Avril 2017
Le Maire,

